

Communiqué de presse

Date

Verdict sévère de la COMCO : Swisscom perd dans le litige sur la fibre optique

25 avril 2024

La Commission de la concurrence (COMCO) a pris sa décision. Le leader du marché, Swisscom, est contraint de construire des fibres optiques de manière à ne pas entraver la concurrence souhaitée par le législateur dans l'industrie des télécommunications. Swisscom doit en outre payer une amende de droit des cartels d'environ 18 millions de francs.

Contexte

Début 2020, Swisscom a changé la manière de construire ses réseaux de fibres optiques. Au lieu du standard de la branche P2P (Point to Point), elle a construit la nouvelle architecture de réseau P2MP (Point to Multipoint). Sans libre accès à la fibre optique de bout en bout entre la central et le client final, les fournisseurs alternatifs seraient relégués au rang de revendeurs de produits Swisscom pré-confectionnés. Cela limiterait non seulement la concurrence des prix, mais empêcherait également l'innovation de manière ciblée. Swisscom viserait ainsi une monopolisation de la fibre optique.

Mesure de précaution

Init7 a donc déposé une plainte auprès de la COMCO en septembre 2020. Seulement trois mois plus tard, le 14 décembre 2020, la COMCO a ordonné une mesure provisionnelle et a interdit avec effet immédiat l'extension de la topologie de réseau P2MP. Parallèlement, une enquête a été ouverte, la procédure dite principale. Swisscom a cependant poursuivi imperturbablement la construction illégale de son réseau et a réalisé depuis décembre 2020 plusieurs centaines de milliers de raccordements illégaux à la fibre optique, qui ne peuvent toutefois pas être mis en service presque partout.

Longue durée de la procédure

Swisscom a déposé un recours contre la mesure provisionnelle de la COMCO, d'abord auprès du Tribunal administratif fédéral, puis auprès du Tribunal fédéral, sans succès. Ce n'est que peu avant la défaite qui se profilait devant le Tribunal fédéral à l'automne 2022 que Swisscom a cédé et annoncé qu'elle modifierait les raccordements construits illégalement pour les rendre conformes.

Page

1/3

Conclusion de la procédure principale

La décision de la COMCO d'aujourd'hui confirme entièrement les mesures provisionnelles prises. Elle garantit le standard de fibre optique durable et porteur d'avenir qui permet à tous les acteurs du marché de l'industrie Internet de réaliser des offres innovantes et indépendantes. La population rurale en profite tout particulièrement ; le fossé ville-campagne en matière d'Internet, toujours redouté, a pu être évité avec succès grâce au litige sur la fibre optique.

Et la suite ?

Init7 se réjouit du verdict de la COMCO et continuera à s'engager en tant que leader technologique pour la concurrence et la diversité de l'offre. Et ce, en développant sa présence dans toute la Suisse avec de nouveaux Pops (Point of Presence). Rien que pour l'année 2024, 120 nouveaux pops sont prévus, qui viendront compléter les quelque 260 existants actuellement et permettront à d'autres parties de la population de bénéficier de l'offre 25 gigabits.

Un recours est probable

En attendant, il est peu probable que le litige sur la fibre optique soit déjà terminé, car on peut supposer que Swisscom fera appel de la décision de la COMCO à travers les instances. Cela devrait durer plusieurs années, mais ce n'est finalement qu'un combat d'arrière-garde. Car la seule chose qui importe pour l'avenir de l'économie suisse est que la fibre optique reste accessible à tous et que personne ne puisse la monopoliser.

Plus d'informations

Fredy Künzler, CEO Init7, kuenzler at init7 dot net

Vanessa Torresani, Marketing & Kommunikation Init7, marketing at init7 dot net

Image

www.init7.net/de/news/glasfaserstreit.jpg

À propos d'Init7

Depuis plus de 24 ans, Init7 est un fournisseur d'accès Internet indépendant de Winterthur, actif sur le marché national et international pour les clients* privés et professionnels. Nous avons l'ambition d'exploiter autant que possible l'infrastructure en interne, car c'est la seule façon de répondre à nos exigences de qualité. Nos clients* l'apprécient - entre 2018 et 2023, Init7 a remporté six fois de suite le très convoité Bilanz Telekom Rating dans la catégorie "Meilleur fournisseur internet pour les clients particuliers". Informez-vous sur notre site web : www.init7.net

Anciens communiqués de presse sur le conflit de la fibre optique :

17.12.20 Anzeige gegen Swisscom: WEKO eröffnet Untersuchung
<https://www.init7.net/de/news/mm-p2mp-201217.pdf>

5.10.2021 WEKO und Init7 gewinnen vor Bundesverwaltungsgericht gegen Swisscom
https://www.init7.net/de/news/211005_mm_bvger_p2mp.pdf

27.10.2022 Etappensieg im Glasfaserstreit
https://www.init7.net/de/news/221027_mm_init7_glasfaserstreit.pdf

29.11.2022: Glasfaserstreit: WEKO und Init7 gewinnen vor Bundesgericht
https://www.init7.net/de/news/221129_mm_init7_bger_p2mp.pdf